



ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

A remettre avec TOUTES les factures de la famille EN UNE SEULE FOIS à Muriel Beaugendre

Pour le 06 NOVEMBRE 2025

**APRES CETTE DATE AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT
35% de participation avec plafond de 180 € (revoté par le bureau
annuellement)**

Nom Prénom de l'adhérent _____ Service _____

(RAPPEL: sont concernés : l'adhérent, le conjoint et les enfants de moins de 18 ans encore à la charge des parents pour des activités pratiquées dans notre ville, ou dans les communes de la CDC

NE SONT PAS CONCERNES : LES CONJOINTS DES RETRAITES

Nom – Prénom	Lien de parenté Avec l'adhérent	Activité pratiquée	Nom du club

Si la facture n'est pas payée, (donc sans signature du trésorier ou président du club + mention acquittée) le chèque sera établi à l'ordre du club.

IMPERATIF

Celles et ceux qui étaient inscrits dans une salle de sport, à un poney club ou tout autres activités ayant été payées par mois ou par trimestre DOIVENT NOUS FOURNIR UNE ATTESTATION indiquant que les cotisations ont bien été acquittées dans leur intégralité pour l'année écoulée